



**Avenant n°3 à la
CONVENTION MDE
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

ENTRE :

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 930.004.234 € dont le siège social est à PARIS (75008) – 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 552 081 317 faisant élection de domicile à EDF, 2 avenue Impératrice Eugénie, 20000 AJACCIO représentée en CORSE par Monsieur Don Marc ALBERTINI, Chef de Service Territoires et Développement Durable d'EDF, dûment habilité à cet effet,

Désignée ci-après par l'appellation "EDF",

d'une part,

ET :

La Mairie de PRUNELLI DI FIUMORBO, RCS 212 002 513 00019, Mairie Annexe d'Abbazia Route de la montagne BP 45 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, représentée par Monsieur Pierre SIMEON DE BUOCHBERG en sa qualité de Maire, dûment habilité à l'effet des présentes et désigné ci-après par le « Client »,

d'autre part,

il est exposé et convenu ce qui suit :

Le présent avenant a pour objet de déterminer le montant de la prime commerciale versée par EDF à la commune de PRUNELLI DI FIUMORBO pour les travaux précisés ci-après et conformément à l'article 2.1. de la convention MDE signée le 20 mars 2014 entre EDF et la commune de PRUNELLI DI FIUMORBO. Toutes les autres dispositions de la convention MDE restent applicables.

Engagements d'EDF - Nature et montant

EDF s'engage à verser une prime commerciale globale de 1500 € TTC (mille cinq cent euros) correspondant à l'investissement dans le ou les Equipements suivants :

Rénovation de l'éclairage public – VILLAGE 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Produits / Quantités	Référentiel technique
<i>Luminaires performants LED / 5</i>	<i>Eligible à la RES-EC-104 : LED avec un ULR < ou = à 15% , une efficacité lumineuse > ou = à 70 lumens et une classe IP 65 minimum</i>

Comme prévu à l'article 2.3 de la Convention MDE, Le Client devra préalablement au versement de la prime, remettre impérativement à EDF les éléments suivants :

- a- l'attestation sur l'honneur du bénéficiaire de l'opération (Annexe 2),
- b- les descriptifs techniques des équipements concernés,
- c- les factures fournisseurs incluant la fourniture et la pose des équipements,
- d- la ou les attestation(s) des travaux concernés dûment signée(s) (voir modèle en Annexe 3)

Fait à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 25/11/2015

En deux exemplaires originaux,

EDF,

Le Client,

EDF CORSE
Scie Territoires et Développement Durable
Pôle Collectivités
Rue Marcel Paul
20407 BASTIA CEDEX